

Considerations related to impacts on Natural Heritage Features

Best practices and prescribed mitigation measures will be part of the Recommended Plan for the widening of the Airport Parkway and Lester Road and their connections to the adjacent road network. The study team has identified a range of valued natural heritage features along the projects limits including:

- Sawmill Creek, Alexander Drain and the Cahill Drain
- Lester Road Wetland Complex
- Steep valleylands of Sawmill Creek
- Habitats for terrestrial and aquatic species
- Wooded areas

Following the no net loss/principle, mitigation measures to address impacts on the associated natural heritage values of the corridor include:

- Minimize the loss of vegetated area during construction
- Requirement for a Landscape Plan to restore and enhance vegetation
- Requirement for Species at Risk Assessment prior to construction to development specific mitigation measures
- Wildlife crossing structures in appropriate locations
- Appropriate Erosion and Sediment Control Measures
- Ditch drainage that allows for filtration and catchment prior to outlet to associated watercourses and wetlands



Considérations liées aux répercussions sur des éléments du patrimoine naturel

Les pratiques exemplaires et des mesures d'atténuation feront partie du plan recommandé pour l'élargissement de la promenade de l'Aéroport et du chemin Lester et leurs voies de raccordement avec le réseau routier adjacent. L'équipe de l'étude a identifié une gamme de caractéristiques importantes du patrimoine naturel le long des limites du projet, notamment :

- Le ruisseau Sawmill, le drain Alexander et le drain Cahill;
- La zone marécageuse du chemin Lester;
- Les vallées escarpées du ruisseau Sawmill;
- Des habitats pour des espèces terrestres et aquatiques;
- Des zones boisées.

Suivant le principe d'aucune perte nette, voici certaines mesures d'atténuation pour traiter les répercussions sur les éléments associés du patrimoine naturel du corridor :

- Réduire la perte dans la zone de végétation pendant la construction
- Obligation de rédiger un plan d'aménagement paysager afin de rétablir et d'améliorer la végétation
- Obligation d'effectuer une évaluation des espèces en péril avant la construction afin de mettre en œuvre des mesures d'atténuation précises
- Passages pour la faune dans des endroits appropriés
- Mesures appropriées de contrôle de l'érosion et des sédiments
- Fossé de drainage permettant la filtration et le captage des eaux avant de les déverser dans les cours d'eau et les milieux humides associés